



**Assemblée générale du 06 décembre 2017**  
*Extrait des délibérations*

Présentation du budget primitif 2018 CCIR Auvergne-Rhône-Alpes :

Evolution de la TFC 2018 :

Le projet de loi de finances 2018 est toujours en cours de discussion par le biais de la navette parlementaire. Il prévoit une baisse du plafond de TACVAE de 150 M€ au niveau national sur 2018 soit -17 % par rapport au montant de la TFC nette.

Evolution du fonds de péréquation :

Mis en place depuis 2016, le fonds de péréquation fait l'objet d'une augmentation dans le projet de loi de finances 2018, qui prévoit de le passer globalement de 45 M€ contre 25 M€ en 2017. L'enveloppe dédiée aux ZRR et DROM reste au maximum d'un quart du total du fonds soit 10,1 M€.

Le Budget primitif 2018 de la CCIR :

Les agrégats du BP 2018 sont en dégradation par rapport à ceux du BR 2017.  
Un résultat comptable qui passe de + 698 K€ à - 11 K€.  
Un CAF qui passe de + 1 999 K€ à + 563 K€.  
Et un résultat budgétaire qui passe de - 1 146 K€ à - 1 663 K€.

Cette évolution est due pour l'essentiel à la baisse de la ressource fiscale de - 17 % par rapport au BR 2017. Le budget de la CCI de région baisse de 13 %, l'écart restant pour arriver à compenser la baisse de la ressource fiscale est pris sur les réserves de la CCI de région.

Le budget de la CCIR est impacté par l'optimisation des ressources humaines qui se traduit par :

- Des coûts de départs de l'ordre de 2,2 M€ dont 1,1 M€ relatif à des suppressions de postes définis ; le 1 M€ restant correspondant à une enveloppe estimée pour d'autres départs à survenir sur 2018.

Ces sommes feront l'objet d'inscription au budget exécuté 2017, sous forme de charges à payer ou de provisions selon le cas.

- Des économies relatives à ces mêmes départs de l'ordre de 970 K€ dont 490 K€ en rapport avec les postes supprimés.

La CAF varie pour les mêmes raisons que le résultat comptable, et est aussi impactée par le retraitement de reprises de provision pour l'enveloppe des coûts de départ estimée à 1 M€.

Le solde budgétaire se dégrade en conséquence par rapport au BR 2017 en prévoyant en plus l'inscription d'investissements réalisés sur 2018.

## Le détail du Budget primitif 2018 de la CCIR :

### • Le fonctionnement général

Le budget de fonctionnement général diminue de 163 K€.

La baisse de 143 K€ sur les fonctions institutionnelles s'explique pour l'essentiel par :

- une diminution des frais d'Intérim de 35 K€ et de recrutement pour 11,5 K€ non reportés sur 2018 en plus d'économies réalisées sur les dépenses externes pour 27 K€. Une partie étant neutralisée par la masse salariale due à des mouvements de personnel sur 2017 et qui impactent 2018 sur l'année entière, pour 26,5 K€.
- une diminution du budget de la communication, avec une baisse de la masse salariale pour 46 K€, suite au licenciement en cours d'année 2018 et également une baisse des dépenses de publicité pour 51 K€.

La baisse de 20 K€ du budget des bâtiments et Moyens Généraux s'explique par

- la hausse des produits financiers attendus de 19 K€,
- la baisse des charges d'intérêts d'emprunt pour 10 K€,
- des économies sur les achats et services extérieurs de 16 K€ et une baisse de l'IS de 27 K€.
- Ces chiffres sont amoindris par la baisse attendue des revenus locatifs de 64 K€.

### • Le budget d'Animation Régionale

Le budget de l'animation régionale diminue de 782 K€. Outre la baisse généralisée de 17 % des frais de fonctionnement pour ~ 63 K€ hors conventionnement et hors contrat en-cours, cela correspond pour l'essentiel :

- A une diminution de la masse salariale pour 308 K€ suite aux départs intervenant en cours 2018.
- A la fin du détachement d'une personne de la CCI de Grenoble pour la mise en place du logiciel AMMON de 10 K€.
- A l'arrêt du versement de la Contribution Régionale Sémaphore pour 24,5 K€ sur le budget des Etudes économiques et le passage de la Lettre Economique Conjonctura au format Web, malgré quelques coûts qui persistent (honoraires).
- A la diminution de l'enveloppe allouée au Salon des Entrepreneurs de 40 K€ sur le budget Création Transmission Reprise.
- A des ajustements sur les rémunérations du budget 2017 qui impactent 2018 pour 67 K€.
- Sur les conventionnements, à un travail de « ré engineering » financier avec les porteurs de projets, notamment la prise en compte des actions ex-CCIR Auvergne, pour ~ 270 K€ (Environnement, ...).

### • Le budget des fonctions support administratives

Le budget des fonctions support diminue de 1 035 K€.

Il s'agit de la DSI pour 495 K€ qui s'explique comme suit :

- Une diminution de la masse salariale pour 307 K€ liée au départ en retraite d'un salarié de 33 K€, d'une fin de CDD fin 2017 pour 38 K€, de frais d'Intérim non reconduits pour 30 K€ et de suppressions de postes pour 206 K€.
- Une diminution des contrats de location, maintenance et prestations informatiques pour 340 K€.
- Une baisse des coûts de déplacement de la DSI pour 68 K€. Baisse conditionnée à la mise en place d'un parc auto.
- Une augmentation du coût des dotations aux amortissements, en rapport avec l'évolution des investissements inscrits au BP 2018, pour environ 225 K€

Les 540 K€ restant correspondent :

- Sur le service DAF à 29 K€ d'économies sur les frais de fonctionnement.
- Sur le service CERAL à 35 K€ correspondant à la diminution de la masse salariale.
- Sur le service RH à une baisse des dépenses de 475 K€ :
  - o 400 K€ liés à l'économie correspondant à l'enveloppe estimée pour d'autres départs à survenir sur 2018, pour lesquels les impacts par services ne sont pas déterminés. Cette économie est inscrite, pour le BP 2018, sur une ligne dédiée au niveau des RH.
  - o 80 K€ de baisse des frais de fonctionnement (27 K€ de frais d'intérim non reconduits, 10 K€ de baisse des frais de déplacements, 42 K€ de diminution des dépenses de formations).

#### Evolution du fonds de roulement de la CCIR (hors CCIL du Beaujolais) :

Le fonds de roulement au BP 2018 de la CCIR (hors CCIL du Beaujolais) s'élève à 3 607 K€, soit 2,8 mois de charges, en baisse de 1 663 K€, due à l'évolution de l'activité sur 2018.

Les coûts de départ 2018 consécutifs aux suppressions de postes seront constatés dans les comptes 2017, ce qui aura pour conséquence de diminuer le fonds de roulement en fin d'année par rapport au BR de 1 M€.

Le fonds de roulement à fin 2018 devrait ainsi être de l'ordre de 2,6 M€, soit 2 mois de charges.

#### Evolution de la masse salariale (en K€) :

Le montant de la masse salariale s'élève à 130,3 millions d'euros. Le personnel mis à disposition des CCI représente 90 % de la masse salariale totale de la région, soit un montant de 117,6 M€. Le montant de la masse salariale des personnels mis à disposition des CCIT enregistre une baisse nette de 1,2 M€ en 2018. Cette baisse est neutralisée après retraitement des coûts de départs sur les deux années.

La masse salariale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes augmente pour un montant net de 1,1M€, correspondant à des coûts de départs de 2,2 M€ neutralisés en partie par les économies réalisées sur ces mêmes départs à hauteur de 1M€.

Les coûts des départs inscrits au budget primitif 2018 s'élèvent, pour un montant brut (hors charges sociales), à 2,6 M€. Parmi lesquels 2,4 M€ de coûts de licenciements correspondent pour 2 M€ aux coûts des départs à la CCI de région (1 M€ sur des suppressions de postes et 1 M€ sur une enveloppe de coûts de départs à survenir sur 2018).

#### Evolution des effectifs en ETP (hors vacataires) :

L'effectif total hors vacataires s'élève à 1763 équivalents temps plein, composé de 1620 permanents et 143 contractuels.

Le nombre d'Etp baisse de 42 Etp sur la région, dont 15 sur la CCI de région. Cette baisse sur la CCI de région prend en compte le temps de présence des personnes sur 2018 jusqu'à leur départ.

#### CCIL du Beaujolais – BP 2018 :

Le résultat comptable et la CAF sortent à l'équilibre sur 2018.

Le résultat budgétaire est en net amélioration de 3,3 M€ par rapport au BR 2017.

Cela s'explique essentiellement, par l'inscription de nouvelles sources de financement sur les investissements prévus pour 2017, soit 480 K€ de subventions et 720 K€ de recours à l'emprunt. A côté de cela, il est prévu 2 730 K€ d'investissement pour 2018 sur le port de Villefranche, financés par subventions à hauteur de 1 680 K€ et par emprunts pour 420 K€.

Le fonds de roulement au BP 2018 de la CCIL s'élève à 1 833 K€, représentant à peine 3 mois de charges.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le budget primitif 2018 de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de mettre aux voix le budget primitif 2018. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>108</b>
<b>Présents :</b>	<b>63</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>45</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme

Le 12 décembre 2017, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND